

Rapport concernant le préavis n° 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons-deux roues légers à la gare CFF.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Catherine Labouchère
Messieurs	Yves Clerc, 1 ^{er} membre
	Samuel Freuler
	Manfred Schumacher
	Jacques Carpentier
	Jean-Marc Waeger
	Patrick Uebelhart, rapporteur

s'est réunie le mercredi 19 septembre 2012 au Bâtiment Administratif afin de statuer sur le préavis n° 28. La commission remercie M. Thierry Genoud, Municipal, ainsi que Mme Federica Regazzoni, déléguée à l'urbanisme, pour leurs explications et réponses à nos questions. Elle relève également la qualité du descriptif de l'avant-projet tel que présenté dans le préavis municipal.

Préambule

Selon les indications reçues, cet avant-projet, fruit d'une réflexion qui a débuté il y a de nombreuses années déjà, nécessitera encore des adaptations et de la coordination au fur et à mesure de la réflexion. En effet, la partie nord du projet inscrite dans l'étude préliminaire de 2011 apparaît, selon M. Genoud, comme réaliste et stabilisée alors que la rampe d'accès sud n'est pour l'instant que virtuelle puisqu'elle doit s'intégrer dans le futur plan de quartier « Gare sud ».

Une convention entre les CFF et la Commune a été signée le 31 août 2012. Elle fixe les modalités relatives à l'organisation et au financement **des études** concernant l'avant-projet de passage inférieur.

Comme expliqué dans le préavis, l'étude est prise en charge à parts égales entre les CFF et la Commune. Son coût est estimé à Frs 324'000.-

La mise en conformité des quais est à la charge entière des CFF.

Cette convention devient caduque si l'octroi du crédit d'étude n'est pas accepté par le Conseil Communal.

Quelques questions sont d'emblée adressées au Municipal en charge du dossier :

Qu'en est-il du financement des travaux ?

Celui-ci devrait être assuré à raison de 40% au maximum par la Confédération à travers le projet d'agglomération, le reste étant à charge de la Commune

Pourquoi cette étude ne s'inscrit-elle pas simultanément dans le plan de quartier « gare sud »?

L'étude de ce plan de quartier devrait démarrer début 2013, ce qui permettra d'intégrer tous les éléments dans la réflexion, notamment l'emplacement définitif de la rampe sud, afin d'avoir une vue d'ensemble du projet.

Le passage actuel sera-t-il conservé ?

Ce ne sera pas possible en raison des nouvelles rampes d'accès, de la 4^{ème} voie et de l'élargissement des quais.

Pourquoi l'accès par le nord ne se fait-il pas par une rampe perpendiculaire aux voies dans l'axe de la rue de la Gare ?

Il faudrait une rampe très importante pour éviter une forte pente qui s'étendrait loin dans la rue de la Gare. Ceci contredirait l'objectif de faciliter un accès direct pour tous les utilisateurs, qu'ils viennent des rues de la Gare, de celle de Begnins et de Nyon ou du chemin du Lavasson.

Une réalisation prévue seulement pour 2017 ?

C'est un gros chantier qui prévoit en même temps les aménagements en lien avec les quais et la création de murs antibruit. Il nécessite aussi le déplacement de pylônes à haute tension, la démolition de bâtiments existants et l'étude du projet urbanistique « Gare sud ». Le calendrier est serré et peu contournable.

La largeur du passage sera-t-elle suffisante pour assurer le flux des utilisateurs et la cohabitation vélos/piétons.

C'est la largeur maximum possible d'un seul tenant.

Suite à cet échange, la commission relève aussi la pertinence d'un parking à vélos sécurisé. Elle regrette par contre que ces grands travaux n'incluent pas la mise à disposition des usagers de véritables WC publics au vu de la forte fréquentation que connaît cet emplacement.

Au final, la Commission relève à l'unanimité l'importance et la nécessité de cet axe favorisant exclusivement la mobilité douce. Ce passage est jugé comme un lien indispensable entre le nord et le sud de l'agglomération, notamment pour le déplacement des piétons et des cyclistes. Il faudra que l'étude présente des solutions concrètes afin de permettre une circulation aussi harmonieuse et sûre que possible pour les différents usagers du passage sous-voie.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris pour encourager la mobilité douce tout en limitant la vitesse du trafic motorisé au centre de l'agglomération afin de préserver la qualité de vie des habitants.

En complément à ces explications, un des commissaires s'est encore inquiété de la démolition programmée du bâtiment communal au chemin du Vernay et de la possibilité qu'auront les locataires actuels à se reloger.

Au final, la Commission fait encore part de quelques remarques, attentes et vœux qui devraient être pris en compte par la Municipalité dans la concrétisation du projet.

Celle-ci devrait, par la suite :

- Veiller chaque fois à la possibilité de développer, dans le large périmètre de la gare, un véritable centre-ville attractif et convivial. Pour ce faire, elle est appelée à entreprendre toute démarche avec les CFF ou dans le cadre d'un partenariat public-privé pour densifier ce centre en y intégrant des habitations et surtout des commerces.
- S'assurer que l'avant-projet tel que présenté puisse absorber en toute sécurité les flux importants d'utilisateurs qui transitent par la gare dans le même temps que les voyageurs utilisant les transports publics.
- Aménager et sécuriser les chemins de la Crétaux et du Perron afin de faciliter la cohabitation des divers utilisateurs, tout en permettant l'accès aux habitants.
- Prévoir la régulation de la circulation motorisée dans le cadre du plan de quartier « Gare sud » ainsi que l'aménagement de places de parc et d'un emplacement dépose-minute efficace.
- Veiller à ce que les accès soient facilités aux personnes à mobilité réduite, notamment au niveau de la pente des rampes ou par la présence effective d'ascenseurs.

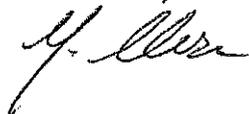
En conclusion, la commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accorder le crédit de Frs 162'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude relative à l'avant-projet. Elle propose également d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Frs 162'000.- à cet effet.

Gland, le 29 septembre 2012

Pour la Commission :

Mme Catherine Labouchère

M. Yves Clerc, 1^{er} membre



M. Samuel Freuler

M. Manfred Schumacher

M. Jacques Carpentier

M. Jean-Marc Waeger

M. Patrick Uebelhart, rapporteur



